

INTITULE DU POSTE : « ASSISTANT DPO » EN ALTERNANCE

LE GHT CŒUR GRAND EST

Créés par la loi de modernisation du système de santé en 2016, les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) constituent un mode de coopération entre plusieurs établissements publics de santé d'un même territoire. Ils garantissent une égalité d'accès aux soins à l'ensemble des populations, grâce à une mutualisation des équipes médicales et à une coopération (ou complémentarité) des ressources de chaque établissement.

CADRE REGLEMENTAIRE ET STRATEGIQUE

La fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD) ou Data Protection Officer (DPO) est définie dans le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données ou RGPD), en particulier son article 39. Les missions et tâches confiées au DPO ne doivent pas entraîner de conflit d'intérêts. Il ne peut occuper de fonction l'amenant à déterminer les finalités et/ou les moyens d'un traitement. Par extension, la fonction d'Assistant au Délégué à la Protection des Données est soumise aux mêmes règles.

FONCTION

L'Assistant DPO en alternance accompagne le Délégué à la Protection des Données du GHT et son équipe dans l'application de la stratégie et le pilotage de la mise en conformité des traitements de données personnelles mis en œuvre par les établissements membres du GHT. Il joue un rôle actif dans la mise en place, la promotion et le développement du Système Management de l'Information Personnelle.

Il assiste le DPO de GHT dans ses missions auprès de la Direction générale et des responsables de traitement et contribue au déploiement du volet « données à caractère personnel » du projet de protection des données du GHT, en étroite liaison avec le chef de projet RGPD.

Son champ d'intervention concerne l'ensemble des processus impliquant le recueil, le traitement, le stockage et/ou la communication, jusqu'à la destruction des données personnelles, dématérialisées (numériques) ou non.

SERVICE DE RATTACHEMENT

L'Assistant DPO en alternance est rattaché à la **Direction de la Protection des Données et de la Sécurité de l'Information** du Groupement Hospitalier de Territoire. Il exerce ses missions en étroite liaison avec le chef de projet RGPD et sur instruction du DPO. Il leur rend compte directement.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Localisation géographique du poste : Saint-Dizier, Haute-Marne
Établissement : Centre Hospitalier de la Haute-Marne

PROFIL DU POSTE

Alternant en contrat d'apprentissage.

MISSIONS ET ACTIVITES

Les missions de l'Assistant au Délégué à la Protection des Données en alternance sont les suivantes :

- Informer et sensibiliser, diffuser une culture « Informatique et Libertés »

- mettre en place des actions visant à sensibiliser les directions et personnels aux règles à respecter en matière de protection des données à caractère personnel ;
- animer le réseau de référents données personnelles nommés dans les Directions Métiers ;
- vérifier que les personnes concernées sont informées des traitements opérés impliquant leurs données personnelles, ainsi que de leurs droits.
- Analyser, investiguer, auditer, contrôler
 - mener de façon indépendante toute action d'investigation et analyse permettant de juger du degré de conformité de l'organisme, de mettre en évidence les éventuelles non-conformités (gravité, impacts possibles pour les personnes concernées, origine, responsabilité, etc.) ;
 - auditer et contrôler le respect du cadre légal, la bonne application des procédures, méthodes ou consignes relatives à la protection des données personnelles ;
 - conseiller les métiers et les référents données personnelles sur la conformité RGPD et le respect des principes de licéité, transparence, finalité des traitements, et de minimisation, durée de conservation et sécurité des données ;
 - émettre des propositions d'amélioration que le DPO pourra traduire en recommandations sur les traitements analysés ;
 - rédiger et soumettre au DPO les analyses d'impact sur la vie privée (PIA ou AIPD).
- Veiller au cadre légal, alerter le DPO
 - informer le DPO en cas d'écart avéré ou potentiel au cadre légal (respect du RGPD, des dispositions du droit de l'Union ou du droit français) et aux règles internes du responsable du traitement ou du sous-traitant en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la contractualisation et la répartition des responsabilités ;
 - alerter sans délai le DPO de tout risque que le non-respect constaté ou potentiel de la réglementation ou des règles internes feraient courir à l'organisme et à ses dirigeants.
- Établir et maintenir une documentation au titre de « l'Accountability »
 - établir et maintenir sous le contrôle du DPO une documentation relative aux traitements de données à caractère personnel (dont le registre des traitements), au titre de la Responsabilité du Responsable de traitement (« Accountability ») ;
 - assurer son accessibilité à l'autorité de contrôle (CNIL).
- Assurer la médiation avec les personnes concernées
 - recevoir les réclamations des personnes concernées par les traitements de leurs données personnelles ;
 - veiller avec le concours du DPO au respect du droit des personnes concernées ;
 - traiter en lien avec le DPO les réclamations et plaintes avec impartialité, ou proposer au DPO les procédures propres à assurer leur bon traitement.
- Présenter un rapport annuel au responsable de traitement
 - Élaborer en lien avec le DPO le rapport annuel, reflet fidèle de l'action au cours de l'année écoulée et faisant état des éventuelles difficultés rencontrées, à l'attention du Responsable de traitement.
- Interagir avec l'autorité de contrôle
 - En cas d'indisponibilité du DPO, être le point de contact privilégié de l'autorité de contrôle, avec laquelle il communique en toute indépendance sur les questions relatives aux traitements mis en œuvre par les établissements membres du GHT.

L'Assistant DPO en alternance peut exécuter d'autres missions et tâches. Dans ce cas, le DPO du GHT veille à ce que ces missions et tâches n'entraînent pas de conflit d'intérêts.

PLACE DANS L'ORGANISATION DU GHT

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

- Délégué à la Protection des Données du GHT

RELATIONS INTERNES GHT

- Chef de projet RGPD
- Responsables des traitements
- Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du GHT
- Directions du GHT
- Pôles territoriaux
- Personnes concernées (agents, stagiaires, étudiants...)

RELATIONS EXTERIEURES

- Commission Nationale Informatique & Libertés (CNIL)
- Usagers
- Prestataires & fournisseurs

PROFIL REQUIS (E : EXPERT / M : MAITRISE / A : APPLICATION / N : NOTIONS)

SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-ETRE	CONNAISSANCES REQUISES
<ul style="list-style-type: none"> • Piloter et gérer des projets • Organiser et animer des groupes de travail • Concevoir et animer des actions de sensibilisation / formation • Rédiger des procédures / modes opératoires • Gérer des situations de crise 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptabilité • Autonomie • Aisance relationnelle • Capacité rédactionnelle • Pédagogie • Sens de l'écoute et de la communication • Esprit de synthèse et d'analyse • Force de proposition et de conviction • Organisation • Rigueur et méthode • Esprit d'initiative • Polyvalence • Sens des délais et des résultats • Curiosité sectorielle et goût pour l'innovation • Éthique (Objectivité et probité) • Confidentialité et discrétion 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du cadre légal et environnement RGPD/LIL (doctrine de la Cnil, doctrine européenne, etc.) [M] • Connaissance des systèmes d'information (protocole de communication, base de données, cloud, cookies, etc.), connaissances dans le domaine de la sécurité informatique (chiffrement, authentification forte, traçabilité, menaces, plan de continuité et de reprise d'activité, tests de pénétration, etc.) [A] • Savoir réaliser une analyse d'impact, rédiger des mentions d'information, gérer une violation de données, etc. [M] • Bonne connaissance des organisations hospitalières et de leur évolution [A] • Solides connaissances des techniques de gestion de projet (expression des besoins, planning, cahiers des charges, etc.) et des différents outils associés [M]
COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES		
Systématiquement <input type="checkbox"/>	Éventuellement <input type="checkbox"/>	Sans objet <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'EXERCICE

CONTEXTE D'INTERVENTION

- Aux fins de garantir le respect des considérant 97 et article 38.3 du RGPD, l'Assistant DPO en alternance refuse toute ingérence dans son action et ne reçoit d'autres instructions que celles du DPO du GHT.
- Il exerce ses missions en autonomie et fait régulièrement rapport au DPO du GHT et/ou au chef de projet RGPD.
- Il est amené à se déplacer fréquemment dans les établissements partie au groupement hospitalier de territoire.

- Il fait preuve de disponibilité, particulièrement en situation de gestion de crise.

ORGANISATION DU TRAVAIL

- 35h hebdomadaires dans les conditions prévues au contrat d'alternance.
- Déplacements à prévoir sur les différents sites du GHT.
- Télétravail possible.

MOYENS MIS A DISPOSITION

- Postes de travail informatique portable.
- Téléphones fixe & mobile.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NATURE ET NIVEAU DE FORMATION POUR EXERCER LE METIER

- L'Assistant au Délégué à la Protection des Données est inscrit dans une formation en alternance afin de préparer un diplôme dans le domaine de la conformité RGPD.
- Il justifie idéalement d'une formation antérieure de niveau licence, licence professionnelle, maîtrise, dans l'un des domaines suivants : droit, gestion du risque, conformité, sécurité numérique, avec des formations complémentaires ou expériences dans les autres domaines cités.
- Une qualification ou spécialisation RGPD/LIL serait un plus.
- La pratique de l'anglais est nécessaire afin d'être en mesure d'exploiter les documents rédigés dans cette langue.

EXPERIENCE

- Débutant accepté.

RISQUES PROFESSIONNELS

- Exposition à des situations de stress (gestion de crise), à des influences que peuvent essayer d'exercer d'autres parties intéressées sur son jugement, ses analyses et conseils.

REDACTEUR (VERSION INITIALE / MISE A JOUR)

DATE	PRENOM-NOM	FONCTION
15/02/2023	Pierre-Yves GLAIZE	Délégué à la Protection des Données

VALIDATION DIRECTEUR

DATE	PRENOM-NOM	FONCTION
15/02/2023	Pierre-Yves GLAIZE	Directeur de la Protection des Données et de la Sécurité de l'Information